Société anonyme
Boulevard Louis Schmidt 2
1040 Bruxelles
BCE n° 0877535640

SUPPLÉMENT 2 AU PROSPECTUS DU 19 JUILLET 2022
Approuvé par le Comité de Direction de la FSMA le 29 mars 2023

OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE RELATIVE A UN INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION D'UNE ŒUVRE ELIGIBLE SOUS LE REGIME DU « TAX SHELTER »

1. INTRODUCTION ET APPROBATION PAR LA FSMA

Ce deuxième supplément (le « **Deuxième Supplément** ») est indissociable du Prospectus du 19 juillet 2022 relatif à l'Offre en souscription relative à un Investissement dans la production d'une œuvre éligible sous le régime du « Tax Shelter » (le « **Prospectus** ») et du premier supplément au Prospectus du 28 février 2023 (le « **Premier Supplément** »). Il doit être lu et ne se comprend qu'en lien avec tous les développements contenus dans le Prospectus et le Premier Supplément, y compris le résumé, les facteurs de risques, l'index et les annexes.

En application de l'article 8 de la loi belge du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés *juncto* l'article 23 du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »), l'Autorité des Marchés et des Services Financiers (la « **FSMA** ») a approuvé le présent Deuxième Supplément au Prospectus en date du 29 mars 2023. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Offrant ni quant à la qualité de l'instrument de placement faisant l'objet du Prospectus et de ses suppléments.

En outre, dans le cadre de ce Deuxième Supplément, l'Offrant souhaite attirer l'attention de l'Investisseur sur les points suivants :

Le Prospectus, le Premier Supplément et le Deuxième Supplément sont disponibles au siège de Casa Kafka Pictures SA située boulevard Louis Schmidt 2, 1040 Bruxelles et sont mis gratuitement à la disposition des Investisseurs sur simple demande de leur part à l'adresse email invest@casakafka.be. Ils sont également disponibles sur le site internet www.casakafka.be et sur le site Internet de la FSMA (www.fsma.be).

Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, le Deuxième Supplément a pour but d'informer l'Investisseur de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations du Prospectus et du Premier Supplément.

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'il a paru nécessaire à Casa Kafka Pictures de compléter l'information qui figure dans (i) le Prospectus tel qu'approuvé par la FSMA le 19 juillet 2022 et (ii) le Premier Supplément tel qu'approuvé par la FSMA le 28 février 2023, et d'y apporter les faits nouveaux décrits ci-dessous.

Le responsable du contenu du présent Deuxième Supplément est la société anonyme Casa Kafka Pictures, ayant son siège à boulevard Louis Schmidt 2, 1040 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro BE0877535640, qui est également l'Offrant du Prospectus.

Le Prospectus, le Premier Supplément et le Deuxième Supplément sont rédigés en français uniquement.

2. AVERTISSEMENT

Dans l'Avertissement du Prospectus (tel que modifié par le Premier Supplément), les modifications suivantes sont apportées (*en italique*) :

AVERTISSEMENT - L'attention des Investisseurs est particulièrement attirée sur les points suivants :

- L'Offre concerne un Investissement dans la production d'une œuvre audiovisuelle éligible et/ou d'une œuvre scénique éligible dans la cadre du système belge de « tax shelter » prévu aux articles 194ter, 194ter/1 et 194ter/2 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR 1992), tels que modifiés pour la dernière fois par la loi du 5 juillet 2022.

- L'information reprise dans le Prospectus et ses suppléments de ces dispositions fiscales applicables, qui sont susceptibles d'être modifiées à l'avenir, ne comprend qu'un résumé. Les Investisseurs doivent donc examiner leurs situations particulières avec leurs conseillers fiscaux habituels.

- L'Investissement consiste en un versement de fonds sans remboursement à terme offrant un avantage fiscal et une Prime. L'Investissement ne constitue pas une participation dans le capital de Casa Kafka Pictures, mais consiste en une obligation de transférer un certain montant dans le but d'obtenir une Attestation Tax Shelter liée à une Œuvre audiovisuelle éligible ou une œuvre scénique éligible qui, sous certaines conditions, donne droit à une exonération fiscale. Casa Kafka Pictures s'engage, en contrepartie à l'Investissement, à verser une Prime payée par le Producteur de l'œuvre et à respecter ses obligations telles que décrites dans le Prospectus afin de permettre à l'Investisseur d'obtenir l'Attestation Tax Shelter et l'avantage fiscal qui y est lié. En l'absence de versement du montant total de l'Investissement dans les trois mois de la signature de la Convention-Cadre, l'Investisseur sera redevable d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% du montant qu'il s'était engagé à investir.

- L'Offre comporte certains risques, dont le plus important est l'obtention partielle ou la non-obtention de l'exonération fiscale définitive pour l'Investisseur entraînant la perte partielle ou totale de l'avantage fiscal dans le cas où les mécanismes d'indemnisation et/ou d'atténuation des risques s'avèrent inefficaces.

- **Dans le cas où ni l'assurance ni le Producteur n'interviennent, Casa Kafka Pictures n'est pas contractuellement tenue d'indemniser l'Investisseur.**

- L'Offrant informe les Investisseurs que fin décembre 2022 la Cellule Tax Shelter du SPF Finances a rendu une décision de non-obtention des attestations fiscales (i) sur 7 œuvres de la société de production Music Hall TS BV, correspondant à 41 Conventions-Cadres, et (ii) sur 2 courts-métrages de la société de production Grid Animation BV correspondant à 14 Conventions-Cadres, pour lesquels Casa Kafka Pictures a levé des fonds en 2018. L'Offrant informe les Investisseurs que le montant de rejet sur 2018 est de 6 643 505,71 EUR ce qui représente **un taux de rejet** de 22,85% des fonds levés en 2018 (29 069 148,48 EUR).

- L'Offrant informe les Investisseurs que pour toutes les œuvres audiovisuelles et œuvres scéniques pour lesquelles un financement Tax Shelter a été levé entre mars 2017 et juillet 2020 et pour lesquelles Vander Haeghen & Co a agi en tant qu'intermédiaire en assurance, l'Offrant ne peut plus confirmer que l'assureur interviendra pour couvrir les sinistres en cas de non-obtention des attestations fiscales parce que l'Offrant a récemment été confronté au refus d'intervention de l'assureur dans

un nombre significatif de sinistres.). L'Offrant informe les Investisseurs que le taux de rejet global des fonds collectés sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 est de 16,57%. Cette période a été effectivement contrôlée par la Cellule Tax Shelter du SPF Finances. Les principales causes de rejet sont relatives aux productions liées aux sociétés de production Grid Animation et le groupe Music Hall. Le taux de rejet sur les œuvres hors Grid Animation et Music Hall s'élève à 0,61%.

- Les facteurs de risques (y compris les risques liés à la non-obtention, ou à l'obtention partielle, de l'avantage fiscal) sont décrits dans le résumé du Prospectus (p. 9 et suivantes), ainsi que dans le Prospectus (p. 16 et suivantes) et *le Premier Supplément et le Deuxième Supplément*. L'Investisseur est invité, préalablement à toute décision d'Investissement, à prendre connaissance de l'ensemble du Prospectus, *du Premier Supplément et du Deuxième Supplément*, et en particulier de sa rubrique consacrée aux facteurs de risques liés à l'Offre.

- L'Offre s'adresse exclusivement aux personnes morales qui sont susceptibles de bénéficier du régime d'exonération des bénéfices imposables octroyé par les articles 194ter, 194ter/1 et 194ter/2 du CIR 1992, en particulier si ces dernières sont soumises en Belgique à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des non-résidents (sociétés) à un taux d'imposition effectif de, pour les Investissements rattachés à une période imposable qui débute au plus tôt le 1er janvier 2020, 25 %. Si leur taux d'imposition est inférieur à 25 %, le gain global, exprimé en pourcentage, sur la période entière de l'Investissement pourrait être plus bas, voire négatif (avec un rendement négatif maximum de 7,60% en cas de taux réduit). Les Investisseurs doivent donc examiner leurs situations particulières avec leurs conseillers fiscaux habituels. Les rendements ne sont pas des rendements actuariels.

- La proportion entre les fonds Tax Shelter levés en attente d'attestation au 30/06/2022 et les fonds propres de l'Offrant au 31/12/2021 est de 66,5. Cela signifie que les fonds propres de l'Offrant (1.229.085 euros au 31/12/2021) couvrent 1,50% (1/66,50) des montants levés en attente d'attestation au 30/06/2022. A la date de publication du présent Supplément, Casa Kafka Pictures s'attend à avoir des fonds propres négatifs au 31/12/2022.

- Le pourcentage de la Prime liée à l'Investissement mentionné dans le Prospectus n'est valable que pour les versements de l'Investissement effectués par les Investisseurs jusqu'au 31 décembre 2022. Après cette date, la moyenne des taux EURIBOR sur laquelle est basé le pourcentage de la Prime est modifiée. Cette moyenne de taux EURIBOR peut être négative. Cette moyenne de taux EURIBOR est augmentée de 450bp. Le calcul de la Prime dans le Prospectus est basé sur une durée d'Investissement de 18 mois. La Prime sera inférieure si la période d'Investissement est inférieure à 18 mois. Pour plus d'informations concernant le taux valable pour les versements de l'Investissement effectués par les Investisseurs entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2023, Casa Kafka Pictures renvoie l'Investisseur à l'article 4.2 du *Premier* Supplément.

- La collaboration entre Belfius Banque et Casa Kafka Pictures a pris fin le 22 mars 2022. A la suite de la rupture de la convention de collaboration par Belfius Banque, Casa Kafka Pictures a fait état d'un risque financier, à savoir une diminution des objectifs de levée de fonds. A la date du Prospectus, Casa Kafka Pictures ne pouvait pas exclure la possibilité de perdre certains de ses clients issus de la convention de collaboration avec Belfius Banque. A la date du Prospectus, il lui était cependant difficile d'anticiper l'impact des sinistres liés aux dossiers Music Hall / Grid Animation sur les levées de fonds futures telles que réalisées en 2022 et encore à réaliser en 2023. A la date du *Premier* Supplément, les faits susmentionnés ont eu un impact sur la levée de fonds 2022. La levée de fonds 2022 a connu une baisse de 45% comparé à la levée de fonds 2021. La levée de fonds 2022 (7 487 659 EUR) est donc très largement inférieure à 19 M EUR, qui constituait le seuil de rentabilité de l'activité de Casa Kafka Pictures. Casa Kafka Pictures a, en 2022, également entamé ses réserves financières, c'est-à-dire, les levées de l'année 2022 n'ont pas permis de couvrir les charges de la société, ce qui a entraîné une diminution significative des liquidités disponibles. En conséquence, Casa Kafka Pictures s'attend à avoir, pour 2022, un résultat négatif ainsi que des fonds propres négatifs, ce qui déclenchera la procédure de sonnette d'alarme. Le 31 décembre 2022, Casa Kafka Pictures ne présente aucun retard de paiement vis-à-vis de son personnel, de l'ONSS, de la TVA et des autres fournisseurs. En outre, Casa Kafka Pictures a réorganisé son fonctionnement interne afin de le rendre plus flexible en fonction des besoins de l'entreprise et de réduire les besoins opérationnels et afin de garantir la qualité de la prestation de services lorsque les parties effectuent un investissement. *De plus, Casa Kafka Pictures a pris des mesures pour conserver sa stabilité financière en s'adressant à ses actionnaires en vue d'obtenir des fonds supplémentaires. Afin de résoudre le problème de l'actif net négatif, Casa Kafka Pictures a convoqué ses actionnaires à une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 28 mars 2023. Ladite assemblée générale extraordinaire a confirmé la continuité de la société et approuvé les mesures de redressement consistant en (i) la mise en œuvre d'un business plan modifié, (ii) une augmentation de capital d'un montant total de 845 625 euros et (iii) une ligne de crédit de 1 200 000 euros afin d'assurer un cash-flow positif tenant compte de la saisonnalité des levées de fonds. L'actionnaire majoritaire de Casa Kafka Pictures, RTBF, ainsi que sa filiale RMB, qui contrôlent ensemble plus que 75% des droits de vote de Casa Kafka Pictures, souscrivent ensemble le montant total de l'augmentation de capital et accordent également ensemble la ligne de crédit. En effet, le conseil d'administration de l'actionnaire majoritaire RTBF, ainsi que le conseil d'administration de l'actionnaire RMB, ont déjà*

marqué leur accord individuel en date du 23 mars 2023 sur lesdites mesures de redressement de Casa Kafka Pictures. Par cette recapitalisation les fonds propres devraient s'établir autour de 460.000 EUR. Avec ces mesures, Casa Kafka Pictures estime que, à court terme, son activité, sa liquidité et sa solvabilité ne sont pas mises en péril. Casa Kafka Pictures estime également que le risque que la Prime retenue ne soit pas payée à l'Investisseur, ou ne le soit que partiellement, est limité étant donné que le montant de la Prime est versé sur un compte rubriqué tenu au nom de l'Investisseur auprès de Belfius Banque.

3. DROIT DE RETRAIT

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, un Investisseur qui a accepté de souscrire au Tax Shelter dispose de trois jours ouvrables à compter de la publication du Deuxième Supplément pour retirer son acceptation, à condition qu'il n'ait pas signé une Convention-Cadre Volet II avant le fait nouveau daté du 28 mars 2023. L'Investisseur qui souhaite exercer son droit de retrait est tenu d'en informer la société Casa Kafka Pictures jusqu'au 3 avril 2023 inclus par email envoyé à l'adresse invest@casakafka.be.

Casa Kafka Pictures contactera tous les Investisseurs se trouvant dans cette situation et les informera individuellement de leur droit de retrait.

Si l'Investisseur utilise cette option, la Convention-Cadre sera annulée dans sa totalité. Si l'Investisseur a déjà versé son Investissement, ce montant est remboursé. A cause de l'annulation, son Investissement devra être considéré comme n'ayant pas eu lieu.

4. CONTEXTE GENERAL ET ADAPTATIONS AU PROSPECTUS

4.1 En général

Toute référence dans le Supplément daté du 28 février 2023 au « Supplément » doit être comprise comme étant le Premier Supplément.

4.2. LE RISQUE D'INSTABILITÉ FINANCIÈRE DE CASA KAFKA PICTURES

La collaboration entre Belfius Banque et Casa Kafka Pictures a pris fin le 22 mars 2022. A la suite de la rupture de la convention de collaboration par Belfius Banque, Casa Kafka Pictures a fait état d'un risque financier, à savoir une diminution des objectifs de levée de fonds. A la date du Prospectus, Casa Kafka Pictures ne pouvait pas exclure la possibilité de perdre certains de ses clients issus de la convention de collaboration avec Belfius Banque. A la date du Prospectus, il lui était cependant difficile d'anticiper l'impact des sinistres liés aux dossiers Music Hall / Grid Animation sur les levées de fonds futures telles que réalisées en 2022 et encore à réaliser en 2023.

A la date du Premier Supplément, Casa Kafka Pictures a informé les Investisseurs que les faits susmentionnés ont eu un impact sur la levée de fonds 2022. En effet, la levée de fonds 2022 a connu une baisse de 45% comparé à la levée de fonds 2021 Pour plus détail, Casa Kafka Pictures fait référence au Premier Supplément.

A la date du Deuxième Supplément, Casa Kafka Pictures informe les Investisseurs qu'elle s'attend à avoir, pour 2022, un résultat négatif ainsi que des fonds propres négatifs, ce qui déclenchera la procédure de sonnette d'alarme. Casa Kafka Pictures a convoqué ses actionnaires à une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 28 mars 2023. Ladite assemblée générale extraordinaire a confirmé la continuité de la société et approuvé les mesures de redressement consistant en (i) la mise en œuvre d'un business plan modifié, (ii) une augmentation de capital d'un montant total de 845 625 euros et (iii) une ligne de crédit de 1 200 000 euros afin d'assurer un cash-flow positif tenant compte de la saisonnalité des levées de fonds. L'actionnaire majoritaire de Casa Kafka Pictures, RTBF, ainsi que sa filiale RMB, qui contrôlent ensemble plus que 75% des droits de vote de Casa Kafka Pictures, souscrivent ensemble le montant total de l'augmentation de capital et accordent également ensemble la ligne de crédit. En effet, le conseil d'administration de l'actionnaire majoritaire RTBF, ainsi que le conseil d'administration de l'actionnaire RMB, ont déjà marqué leur accord individuel en date du 23 mars 2023 sur lesdites mesures de redressement de Casa Kafka Pictures. Par cette recapitalisation les fonds propres devraient s'établir autour de 460.000 EUR. En date du 15 mars 2023, Casa Kafka Pictures ne présente aucun retard de paiement vis-à-vis de son personnel, de l'ONSS, de la TVA et des autres fournisseurs. Avec ces mesures, Casa Kafka Pictures estime que son activité, sa liquidité et sa solvabilité sont pérennisées.

Avec ces mesures Casa Kafka Pictures estime que, à court terme, son activité, sa liquidité et sa solvabilité ne sont pas mises en péril.

5. ADAPTATIONS DU PROSPECTUS ET DE SES ANNEXES

A la suite des nouveaux faits significatifs exposés ci-avant, certains articles du Prospectus (tel que modifié par le Premier Supplément), ont été modifiés afin que l'Investisseur soit parfaitement informé.

Seules les parties du Prospectus (tel que modifié par le Premier Supplément) qui sont modifiées par le présent Deuxième Supplément sont incluses dans le présent titre. Les parties non modifiées du Prospectus restent donc en vigueur.

Les parties en *italique* sont les parties modifiées. Les parties inchangées ne sont pas marquées en italique. Les parties marquées de (…) sont inchangées. Les titres du Prospectus qui ne sont pas explicitement cités doivent être considérés comme n'ayant pas été modifiés par le Deuxième Supplément.

DANS L'AVERTISSEMENT DU PROSPECTUS LES POINTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE DORÉNAVANT LUS COMME SUIT.

- **L'Avertissement**

AVERTISSEMENT - L'attention des Investisseurs est particulièrement attirée sur les points suivants

- (…)

- Les facteurs de risques (y compris les risques liés à la non-obtention, ou à l'obtention partielle, de l'avantage fiscal) sont décrits dans le résumé du Prospectus (p. 9 et suivantes), ainsi que dans le Prospectus (p. 16 et suivantes) et *le Premier Supplément et le Deuxième Supplément*. L'Investisseur est invité, préalablement à toute décision d'Investissement, à prendre connaissance de l'ensemble du Prospectus, *du Premier Supplément et du Deuxième Supplément*, et en particulier de sa rubrique consacrée aux facteurs de risques liés à l'Offre.

- (…).

- Le pourcentage de la Prime liée à l'Investissement mentionné dans le Prospectus n'est valable que pour les versements de l'Investissement effectués par les Investisseurs jusqu'au 31 décembre 2022. Après cette date, la moyenne des taux EURIBOR sur laquelle est basé le pourcentage de la Prime est modifiée. Cette moyenne de taux EURIBOR peut être négative. Cette moyenne de taux EURIBOR est augmentée de 450bp. Le calcul de la Prime dans le Prospectus est basé sur une durée d'Investissement de 18 mois. La Prime sera inférieure si la période d'Investissement est inférieure à 18 mois. Pour plus d'informations concernant le taux valable pour les versements de l'Investissement effectués par les Investisseurs entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2023, Casa Kafka Pictures renvoie l'Investisseur à l'article 4.2 du Premier Supplément.

- La collaboration entre Belfius Banque et Casa Kafka Pictures a pris fin le 22 mars 2022. A la suite de la rupture de la convention de collaboration par Belfius Banque, Casa Kafka Pictures a fait état d'un risque financier, à savoir une diminution des objectifs de levée de fonds. A la date du Prospectus, Casa Kafka Pictures ne pouvait pas exclure la possibilité de perdre certains de ses clients issus de la convention de collaboration avec Belfius Banque. A la date du Prospectus, il lui était cependant difficile d'anticiper l'impact des sinistres liés aux dossiers Music Hall / Grid Animation sur les levées de fonds futures telles que réalisées en 2022 et encore à réaliser en 2023. A la date du *Premier* Supplément, les faits susmentionnés ont eu un impact sur la levée de fonds 2022. La levée de fonds 2022 a connu une baisse de 45% comparé à la levée de fonds 2021. La levée de fonds 2022 (7 487 659 EUR) est donc très largement inférieure à 19 M EUR, qui constituait le seuil de rentabilité de l'activité de Casa Kafka Pictures. Casa Kafka Pictures a, en 2022, également entamé ses réserves financières, c'est-à-dire, les levées de l'année 2022 n'ont pas permis de couvrir les charges de la société, ce qui a entraîné une diminution significative des liquidités disponibles. En conséquence, Casa Kafka Pictures s'attend à avoir , pour 2022, un résultat négatif ainsi que des fonds propres négatifs, ce qui déclenchera la procédure de sonnette d'alarme. Le 31 décembre 2022, Casa Kafka Pictures ne présente aucun retard de paiement vis-à-vis de son personnel, de l'ONSS, de la TVA et des autres fournisseurs. En outre, Casa Kafka Pictures a réorganisé son fonctionnement interne afin de le rendre plus flexible en fonction des besoins de l'entreprise et de réduire les besoins opérationnels et afin de garantir la qualité de la prestation de services lorsque les parties effectuent un investissement. *De plus, Casa Kafka Pictures a pris des mesures pour conserver sa stabilité financière en s'adressant à ses actionnaires en vue d'obtenir des fonds supplémentaires. Afin de résoudre le problème de l'actif net négatif, Casa Kafka Pictures a convoqué ses actionnaires à une*

assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 28 mars 2023. Ladite assemblée générale extraordinaire a confirmé la continuité de la société et approuvé les mesures de redressement consistant en (i) la mise en œuvre d'un business plan modifié, (ii) une augmentation de capital d'un montant total de 845 625 euros et (iii) une ligne de crédit de 1 200 000 euros afin d'assurer un cash-flow positif tenant compte de la saisonnalité des levées de fonds. L'actionnaire majoritaire de Casa Kafka Pictures, RTBF, ainsi que sa filiale RMB, qui contrôlent ensemble plus que 75% des droits de vote de Casa Kafka Pictures, souscrivent ensemble le montant total de l'augmentation de capital et accordent également ensemble la ligne de crédit. En effet, le conseil d'administration de l'actionnaire majoritaire RTBF, ainsi que le conseil d'administration de l'actionnaire RMB, ont déjà marqué leur accord individuel en date du 23 mars 2023 sur lesdites mesures de redressement de Casa Kafka Pictures. Par cette recapitalisation les fonds propres devraient s'établir autour de 460.000 EUR. Avec ces mesures, Casa Kafka Pictures estime que, à court terme, son activité, sa liquidité et sa solvabilité ne sont pas mises en péril. Casa Kafka Pictures estime également que le risque que la Prime retenue ne soit pas payée à l'Investisseur, ou ne le soit que partiellement, est limité étant donné que le montant de la Prime est versé sur un compte rubriqué tenu au nom de l'Investisseur auprès de Belfius Banque.

DANS LE CHAPITRE « 2. RÉSUMÉ DU PROSPECTUS », LES POINTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE DORÉNAVANT LUS COMME SUIT (EN ITALIQUE):

2.2.7. Quels sont les risques spécifiques à Casa Kafka Pictures

- Faillite et activité de Casa Kafka Pictures

(…en cas de suppression de l'article 194ter CIR92.)

La collaboration entre Belfius Banque et Casa Kafka Pictures a pris fin le 22 mars 2022. A la suite de la rupture de la convention de collaboration par Belfius Banque, Casa Kafka Pictures a fait état d'un risque financier, à savoir une diminution des objectifs de levée de fonds. A la date du Prospectus, Casa Kafka Pictures ne pouvait pas exclure la possibilité de perdre certains de ses clients issus de la convention de collaboration avec Belfius Banque. A la date du Prospectus, il lui était cependant difficile d'anticiper l'impact des sinistres liés aux dossiers Music Hall / Grid Animation sur les levées de fonds futures telles que réalisées en 2022 et encore à réaliser en 2023. A la date du *Premier* Supplément, les faits susmentionnés ont eu un impact sur la levée de fonds 2022. La levée de fonds 2022 a connu une baisse de 45% comparé à la levée de fonds 2021. La levée de fonds 2022 (7 487 659 EUR) est donc très largement inférieure à 19 M EUR, qui constituait le seuil de rentabilité de l'activité de Casa Kafka Pictures. Casa Kafka Pictures a, en 2022, également entamé ses réserves financières, c'est-à-dire, les levées de l'année 2022 n'ont pas permis de couvrir les charges de la société, ce qui a entraîné une diminution significative des liquidités disponibles. En conséquence, Casa Kafka Pictures s'attend à avoir, pour 2022, un résultat négatif ainsi que des fonds propres négatifs, ce qui déclenchera la procédure de sonnette d'alarme. Le 31 décembre 2022, Casa Kafka Pictures ne présente aucun retard de paiement vis-à-vis de son personnel, de l'ONSS, de la TVA et des autres fournisseurs. En outre, Casa Kafka Pictures a réorganisé son fonctionnement interne afin de le rendre plus flexible en fonction des besoins de l'entreprise et de réduire les besoins opérationnels et afin de garantir la qualité de la prestation de services lorsque les parties effectuent un investissement. *De plus, Casa Kafka Pictures a pris des mesures pour conserver sa stabilité financière en s'adressant à ses actionnaires en vue d'obtenir des fonds supplémentaires. Afin de résoudre le problème de l'actif net négatif, Casa Kafka Pictures a convoqué ses actionnaires à une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 28 mars 2023. Ladite assemblée générale extraordinaire a confirmé la continuité de la société et approuvé les mesures de redressement consistant en (i) la mise en œuvre d'un business plan modifié, (ii) une augmentation de capital d'un montant total de 845 625 euros et (iii) une ligne de crédit de 1 200 000 euros afin d'assurer un cash-flow positif tenant compte de la saisonnalité des levées de fonds. L'actionnaire majoritaire de Casa Kafka Pictures, RTBF, ainsi que sa filiale RMB, qui contrôlent ensemble plus que 75% des droits de vote de Casa Kafka Pictures, souscrivent ensemble le montant total de l'augmentation de capital et accordent également ensemble la ligne de crédit. En effet, le conseil d'administration de l'actionnaire majoritaire RTBF, ainsi que le conseil d'administration de l'actionnaire RMB, ont déjà marqué leur accord individuel en date du 23 mars 2023 sur lesdites mesures de redressement de Casa Kafka Pictures. Par cette recapitalisation les fonds propres devraient s'établir autour de 460.000 EUR. Avec ces mesures, Casa Kafka Pictures estime que, à court terme, son activité, sa liquidité et sa solvabilité ne sont pas mises en péril. Casa Kafka Pictures estime également que le risque que la Prime retenue ne soit pas payée à l'Investisseur, ou ne le soit que partiellement, est limité étant donné que le montant de la Prime est versé sur un compte rubriqué tenu au nom de l'Investisseur auprès de Belfius Banque.*

(Toutefois, si Belfius Banque entame des actions juridiques …)

2.4. Informations clés sur l'Offre

2.4.1. Selon quelles conditions et quel calendrier puis-je investir dans le Tax Shelter ?

(… visées aux articles 194*ter*, 194*ter*/1 et 194*ter*/2 du CIR 1992.)

La période de souscription de l'Offre court du 20 juillet 2022 au 19 juillet 2023 et est valable pour les Conventions-Cadres signées entre ces deux dates. Casa Kafka Pictures a fixé le montant maximal de l'Offre à 50.000.000,00 euros. L'Offre sera clôturée anticipativement …).

DANS LE CHAPITRE « 3. FACTEURS DE RISQUES », LES POINTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE DORÉNAVANT LUS COMME SUIT (EN ITALIQUE):

(…)

3.2.1. Risque lié à la stabilité financière de Casa Kafka Pictures

(…ne manquera pas d'adapter son modèle économique si nécessaire.)

A la date du *Premier* Supplément, la levée de fonds 2022 a connu une baisse de 45% comparé à la levée de fonds 2021. Pour en connaître les raisons, veuillez-vous reporter au titre 3.2.3. La levée de fonds 2022 (7 487 659 EUR) est donc très largement inférieure à 19 M EUR, qui constituait le seuil de rentabilité de l'activité de Casa Kafka Pictures.

Casa Kafka Pictures a, en 2022, également entamé ses réserves financières, c'est-à-dire, les levées de l'année 2022 n'ont pas permis de couvrir les charges de la société, ce qui a entraîné une diminution significative des liquidités disponibles. *En effet,* Casa Kafka Pictures s'attend à avoir, pour 2022, un résultat négatif ainsi que des fonds propres négatifs, ce qui déclenchera la procédure de sonnette d'alarme.

Le 31 décembre 2022, Casa Kafka Pictures ne présente aucun retard de paiement vis-à-vis de son personnel, de l'ONSS, de la TVA et des autres fournisseurs.

En outre, Casa Kafka Pictures a réorganisé son fonctionnement interne afin de le rendre plus flexible en fonction des besoins de l'entreprise et de réduire les besoins opérationnels et afin de garantir la qualité de la prestation de services lorsque les parties effectuent un investissement.

De plus, Casa Kafka Pictures a pris des mesures pour conserver sa stabilité financière en s'adressant à ses actionnaires en vue d'obtenir des fonds supplémentaires. Afin de résoudre le problème de l'actif net négatif, Casa Kafka Pictures a convoqué ses actionnaires à une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 28 mars 2023. Ladite assemblée générale extraordinaire a confirmé la continuité de la société et approuvé les mesures de redressement consistant en (i) la mise en œuvre d'un business plan modifié, (ii) une augmentation de capital d'un montant total de 845 625 euros et (iii) une ligne de crédit de 1 200 000 euros afin d'assurer un cash-flow positif tenant compte de la saisonnalité des levées de fonds. L'actionnaire majoritaire de Casa Kafka Pictures, RTBF, ainsi que sa filiale RMB, qui contrôlent ensemble plus que 75% des droits de vote de Casa Kafka Pictures, souscrivent ensemble le montant total de l'augmentation de capital et accordent également ensemble la ligne de crédit. En effet, le conseil d'administration de l'actionnaire majoritaire RTBF, ainsi que le conseil d'administration de l'actionnaire RMB, ont déjà marqué leur accord individuel en date du 23 mars 2023 sur lesdites mesures de redressement de Casa Kafka Pictures. Par cette recapitalisation les fonds propres devraient s'établir autour de 460.000 EUR

Avec ces mesures, Casa Kafka Pictures estime que, à court terme, son activité, sa liquidité et sa solvabilité ne sont pas mises en péril. Casa Kafka Pictures estime également que le risque que la Prime retenue ne soit pas payée à l'Investisseur, ou ne le soit que partiellement, est limité étant donné que le montant de la Prime est versée sur un compte rubriqué tenu au nom de l'Investisseur auprès de Belfius Banque.

(Toutefois, si Belfius Banque entame ….).

DANS LE CHAPITRE « 5. L'OFFRANT – CASA KAFKA PICTURES », LES POINTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE DORÉNAVANT LUS COMME SUIT (EN ITALIQUE):

5.1.5. Historique de l'Offrant

(…à l'Offrant d'augmenter les levées de fonds futures.)

La collaboration entre Belfius Banque et Casa Kafka Pictures a pris fin le 22 mars 2022. A la suite de la rupture de la convention de collaboration par Belfius Banque, Casa Kafka Pictures a fait état d'un risque financier, à savoir une diminution des objectifs de

levée de fonds. A la date du Prospectus, Casa Kafka Pictures ne pouvait pas exclure la possibilité de perdre certains de ses clients issus de la convention de collaboration avec Belfius Banque. A la date du Prospectus, il lui était cependant difficile d'anticiper l'impact des sinistres liés aux dossiers Music Hall / Grid Animation sur les levées de fonds futures telles que réalisées en 2022 et encore à réaliser en 2023. A la date du *Premier* Supplément, les faits susmentionnés ont eu un impact sur la levée de fonds 2022. La levée de fonds 2022 a connu une baisse de 45% comparé à la levée de fonds 2021. La levée de fonds 2022 (7 487 659 EUR) est donc très largement inférieure à 19 M EUR, qui constituait le seuil de rentabilité de l'activité de Casa Kafka Pictures. Casa Kafka Pictures a, en 2022, également entamé ses réserves financières, c'est-à-dire, les levées de l'année 2022 n'ont pas permis de couvrir les charges de la société, ce qui a entraîné une diminution significative des liquidités disponibles. En conséquence, Casa Kafka Pictures s'attend à avoir , pour 2022, un résultat négatif ainsi que des fonds propres négatifs, ce qui déclenchera la procédure de sonnette d'alarme. Le 31 décembre 2022, Casa Kafka Pictures ne présente aucun retard de paiement vis-à-vis de son personnel, de l'ONSS, de la TVA et des autres fournisseurs. En outre, Casa Kafka Pictures a réorganisé son fonctionnement interne afin de le rendre plus flexible en fonction des besoins de l'entreprise et de réduire les besoins opérationnels et afin de garantir la qualité de la prestation de services lorsque les parties effectuent un investissement. *De plus, Casa Kafka Pictures a pris des mesures pour conserver sa stabilité financière en s'adressant à ses actionnaires en vue d'obtenir des fonds supplémentaires. Afin de résoudre le problème de l'actif net négatif, Casa Kafka Pictures a convoqué ses actionnaires à une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 28 mars 2023. Ladite assemblée générale extraordinaire a confirmé la continuité de la société et approuvé les mesures de redressement consistant en (i) la mise en œuvre d'un business plan modifié, (ii) une augmentation de capital d'un montant total de 845 625 euros et (iii) une ligne de crédit de 1 200 000 euros afin d'assurer un cash-flow positif tenant compte de la saisonnalité des levées de fonds. L'actionnaire majoritaire de Casa Kafka Pictures, RTBF, ainsi que sa filiale RMB, qui contrôlent ensemble plus que 75% des droits de vote de Casa Kafka Pictures, souscrivent ensemble le montant total de l'augmentation de capital et accordent également ensemble la ligne de crédit. En effet, le conseil d'administration de l'actionnaire majoritaire RTBF, ainsi que le conseil d'administration de l'actionnaire RMB, ont déjà marqué leur accord individuel en date du 23 mars 2023 sur lesdites mesures de redressement de Casa Kafka Pictures. Par cette recapitalisation les fonds propres devraient s'établir autour de 460.000 EUR. Avec ces mesures, Casa Kafka Pictures estime que, à court terme, son activité, sa liquidité et sa solvabilité ne sont pas mises en péril. Casa Kafka Pictures estime également que le risque que la Prime retenue ne soit pas payée à l'Investisseur, ou ne le soit que partiellement, est limité étant donné que le montant de la Prime est versé sur un compte rubriqué tenu au nom de l'Investisseur auprès de Belfius Banque.*

(Casa Kafka Pictures conteste les motifs de cette rupture …).

***

Ce Deuxième Supplément doit permettre de mieux appréhender le risque visé au point « Avertissement », « 2.2.7 Quels sont les risques spécifiques à Casa Kafka Pictures », « 3.2.1 Risque lié à la stabilité financière de Casa Kafka Pictures », « 3.2.3 Risque de dépendance à l'égard de Belfius Banque » et « 5.1.5 Historique de l'Offrant » du Prospectus du 19 juillet 2022.